

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent quatre-vingt-onzième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 5 mars 2019, à 10 h 10

Président : M. Aidan Liddle(Royaume-Uni)

GE.19-11354 (F) 270320 300320



* 1 9 1 1 3 5 4 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1491^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Chers collègues, Excellences, Mesdames et Messieurs, comme cela a été annoncé ce matin, nous allons poursuivre le débat sur le projet de décision figurant dans le document CD/WP.619. Nous devons conclure notre séance de ce matin vers 12 h 15, en raison de la conférence qui se tiendra à 12 h 30 dans l'Espace événementiel de la Bibliothèque du bâtiment B, sur le thème « Jalons de l'histoire du désarmement à Genève », à laquelle nous sommes tous chaleureusement invités.

Avant de reprendre le débat sur le projet de décision, j'invite la Conférence à examiner deux nouvelles demandes de participation à ses travaux en qualité d'observateurs, reçues hier, lundi 4 mars 2019, à 15 heures. Ces demandes figurent dans le document CD/WP.617/Add.4, disponible sur vos tables. Toute autre demande émanant d'États non membres reçue après cette date sera présentée pour examen et décision aux prochaines séances plénières.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces États à participer à ses travaux conformément à son règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Excellences, Mesdames et Messieurs, avant de poursuivre, permettez-moi de souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre nouvelle collègue qui a pris ses fonctions en tant que Représentante de son gouvernement à la Conférence du désarmement, S. E. M^{me} Adriana del Rosario Mendoza Agudelo, Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire, Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. Au nom de mon gouvernement et au nom de la Conférence, je saisis cette occasion pour vous assurer de notre coopération et de notre appui indéfectibles dans l'exercice de vos nouvelles fonctions.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Mendoza Agudelo.

M^{me} Mendoza Agudelo (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre aimable accueil. La Colombie attache une grande importance à cette instance qu'est la Conférence du désarmement, et elle est très honorée d'y participer. Vous pouvez compter sur mon soutien sans réserve et sur celui de ma délégation pour contribuer au succès de votre mandat.

La Colombie estime que le régime international de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, ainsi que le cadre qui le sous-tend, sont plus importants et plus pertinents que jamais. C'est pourquoi elle est déterminée à œuvrer sans relâche en faveur de leur consolidation.

Malgré les divergences d'opinions qui existent au sein de la Conférence, nous sommes fermement convaincus de l'importance du multilatéralisme, que nous considérons comme notre meilleure option pour parvenir au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Le fait que cette instance poursuit ses travaux depuis quarante ans témoigne de l'engagement de toutes les délégations en faveur des principes et des objectifs que nous partageons. Il est désormais temps de mettre à profit cet engagement et de relancer les discussions sur des mesures efficaces ayant trait aux points inscrits à notre ordre du jour.

L'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence du désarmement est injustifiée et insoutenable. La communauté internationale a le devoir de renouer un dialogue constructif qui débouchera sur des mandats réalisables, lesquels serviront à leur tour à consolider la paix et la sécurité internationales.

Dans le cadre de ma première intervention devant la Conférence du désarmement, permettez-moi de vous rappeler brièvement les positions de longue date que la Colombie a défendues ces dernières années et qui continueront à orienter ses travaux au sein de cette instance.

Nous sommes en faveur d'un désarmement général et complet, préconisons la création de zones exemptes d'armes nucléaires pour contribuer à la paix et à la sécurité internationales, et soutenons les initiatives de non-prolifération nucléaire. Nous pensons également qu'il est important de créer des synergies et d'amorcer des processus complémentaires dans ces domaines, en gardant à l'esprit notre objectif commun : libérer le

monde des dangers que la possession, la menace d'emploi et l'emploi d'armes nucléaires font courir à l'humanité.

La Colombie soutient la négociation et l'entrée en vigueur d'un traité international non discriminatoire, multilatéral et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Mon pays estime que l'espace extra-atmosphérique devrait être exploré exclusivement à des fins pacifiques afin de prévenir une course aux armements. Il convient de préserver la sécurité, la sûreté, la stabilité, la durabilité et l'absence de conflit dans l'espace. La Colombie est favorable à la mise en place de mesures de confiance, à l'élaboration de normes de comportement responsable pour les activités spatiales et à la prise d'engagements unilatéraux sur le fait de ne pas devenir le premier pays à placer des armes dans l'espace.

Les garanties de sécurité négatives représentent l'un des objectifs internationaux du désarmement et de la non-prolifération, d'autant plus que toute attaque nucléaire contre un État qui ne dispose pas d'une capacité de réaction similaire est stratégiquement et moralement inacceptable.

S'agissant des questions de procédure, ma délégation estime qu'il est important d'élargir la composition de la Conférence pour veiller à ce que davantage d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies y soient représentés. Bien que la Colombie soit partisan d'une prise de décisions par consensus, elle soutient que la procédure ne doit pas être utilisée de manière abusive. Aucun pays ne devrait avoir recours au mécanisme du consensus pour opposer son veto aux décisions.

Monsieur le Président, avant de conclure ma déclaration, permettez-moi de formuler quelques commentaires sur le projet de décision figurant dans le document CD/WP.619. Bien que nous préférerions débattre d'un programme de travail, nous sommes conscients de la situation dans laquelle se trouve actuellement la Conférence et nous vous remercions de votre proposition, qui nous permettra de poursuivre l'examen des questions de fond dans un cadre plus souple.

La Colombie espère que, si cette décision est approuvée, elle produira des résultats concrets qui nous permettront, lors de la session de 2020, de convenir d'un programme de travail en vue de négocier des traités sur les questions centrales qui relèvent du mandat de la Conférence. Quant à la proposition de créer des organes subsidiaires, la perspective de tenir jusqu'à 40 séances constitue un sérieux obstacle pour les petites missions. Néanmoins, si ces séances nous permettent réellement de faire avancer nos discussions thématiques et produisent des résultats sur lesquels nous pourrions nous appuyer à l'avenir, nous soutiendrons la proposition. Ces résultats devront être reflétés dans les rapports des coordonnateurs, dont la nature et le format attendu, ainsi que le processus d'approbation y afférent, seront, nous l'espérons, clairement exposés dans la décision finale.

Ma délégation continuera à jouer un rôle actif dans ces efforts, et nous attendons avec impatience de recevoir votre projet de décision révisé, qui, nous en sommes convaincus, tiendra compte des observations formulées par les délégations au cours de la semaine écoulée. L'engagement et la flexibilité des États parties sont les principaux facteurs qui détermineront si la Conférence pourra reprendre ses travaux de fond dans les semaines à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice de Colombie de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence.

Excellences, distingués Représentants, chers collègues, je souhaite à présent poursuivre le débat sur le projet de proposition figurant dans le document CD/WP.619. Je tiens à remercier les délégations pour les commentaires et les suggestions qu'elles ont exprimés jusqu'à présent au sujet de notre proposition, que ce soit lors des séances plénières de la semaine dernière, par écrit ou dans le cadre de consultations bilatérales. Ce matin, je voudrais faire le point sur ces consultations et vous exposer les prochaines étapes.

Dans l'ensemble, j'ai été très satisfait de la réaction des délégations, qui laisse supposer que notre proposition bénéficie d'un large soutien en tant que solution raisonnable

pour structurer nos travaux cette année. J'ai également écouté attentivement les commentaires constructifs qui nous ont été adressés. Selon moi, nous devons nous pencher sur trois grandes questions au moment d'affiner notre proposition.

Premièrement, il convient d'établir un lien plus clair entre le sujet traité par les organes subsidiaires et l'ordre du jour de la Conférence, ainsi que d'améliorer l'équilibre entre leurs mandats. Deuxièmement, le mécanisme de présentation des rapports doit être clarifié et mieux défini. Troisièmement, le rôle et le mandat des coordonnateurs spéciaux doivent être précisés.

Compte tenu des observations et propositions supplémentaires formulées ce matin, j'ai l'intention de demander au secrétariat de distribuer, d'ici demain matin, une version révisée du projet de décision qui tiendra compte de ces principaux points.

En ce qui concerne le premier point, celui relatif aux mandats des organes subsidiaires, je propose de préciser les points de l'ordre du jour sur lesquels portera le mandat de chaque organe subsidiaire. Dans le projet révisé, je tenterai également d'améliorer l'équilibre entre les mandats, tout en maintenant la dynamique imprimée par les travaux de l'année dernière.

Pour ce qui est du deuxième point, je propose de clarifier la procédure relative aux rapports. L'objectif reste inchangé : garantir que la teneur des discussions menées au sein des organes subsidiaires soit dûment consignée pour pouvoir appuyer les travaux de l'année prochaine, et veiller à ce qu'il soit rendu compte de tout consensus se dégageant sur la voie à suivre, mais d'une manière qui limite autant que possible l'ambiguïté procédurale.

Quant au troisième point, celui relatif aux coordonnateurs spéciaux, je propose de conserver la structure présentée dans le premier projet, mais de préciser davantage le mandat des coordonnateurs spéciaux et d'expliquer plus clairement la manière dont ils devront s'acquitter de leur tâche. Bien que certaines délégations aient exprimé le souhait de remplacer le coordonnateur spécial chargé des questions émergentes et des nouvelles technologies par un organe subsidiaire à part entière, je reste d'avis que ce rôle sera mieux assumé dans un cadre plus souple. Cela s'explique en partie par le fait que les questions en jeu sont de nature transversale et concernent tous les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence, et en partie par le fait que, comme l'ont souligné de nombreuses délégations, la charge de travail des délégations qui doivent composer avec quatre organes subsidiaires à part entière est déjà importante.

En ce qui concerne l'autre mandat visé dans le premier projet, à savoir celui des coordonnateurs spéciaux chargés des méthodes de travail et de l'élargissement de la composition de la Conférence, je remercie les délégations qui ont proposé de se pencher sur les modèles antérieurs pour déterminer la manière dont ces questions ont été traitées. Il me semble que la meilleure façon de définir le mandat serait de le formuler de manière plus traditionnelle, en utilisant un libellé tel que « Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence », qui constitue déjà l'une des sections de notre rapport annuel et qui a été utilisé lorsque la Conférence a nommé pour la dernière fois un coordonnateur spécial chargé de ces questions en 2002.

En cette année marquant le quarantième anniversaire de la Conférence, dix-sept ans après le dernier examen officiel de cette question par la Conférence, il semble que le moment soit venu de jeter un nouveau regard objectif sur notre façon de travailler.

Plusieurs autres commentaires formulés nous ont bien entendu été utiles pour affiner le texte et seront intégrés dans le projet révisé. Je suis à présent disposé à recevoir d'autres commentaires de la part des délégations, soit dans le cadre formel actuel, soit, si elles le préfèrent, de manière informelle.

Je vais maintenant passer à la liste des orateurs qui ont demandé la parole : le premier sur ma liste est le distingué Ambassadeur de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Valero (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela salue le travail considérable accompli par le Président de la Conférence du désarmement, M. Aidan Liddle, Ambassadeur du

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, pour permettre l'adoption d'un projet de décision pour la session de cette année. Nous félicitons le Président et sa délégation pour leur conduite remarquable des séances plénières et de la phase de haut niveau de la Conférence, qui s'est tenue la semaine dernière.

Dans cette atmosphère plus politisée que jamais, nous devons instaurer un climat de confiance entre les États membres afin de favoriser les discussions sur le programme de travail et les questions de fond inscrites à l'ordre du jour.

Comme nous l'avons déclaré à plusieurs reprises, notre pays est favorable à l'ouverture immédiate ou à la reprise de négociations sur des documents juridiquement contraignants ayant trait aux quatre questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. La Conférence est investie d'un mandat de négociation dont elle ne peut s'acquitter en menant de longues délibérations qui ne débouchent sur aucun résultat tangible. Nous estimons que la création d'organes subsidiaires pourrait nous aider à remédier à la politisation actuelle de la Conférence. En outre, nous considérons que l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence est des plus indésirables et que les organes subsidiaires pourraient formuler les idées nécessaires pour faciliter la reprise des négociations.

Monsieur le Président, ma délégation estime que le projet de décision que vous avez initialement présenté constitue un effort appréciable. Nous pensons toutefois qu'il est possible de l'améliorer. Sans préjudice des remarques que vous avez déjà formulées, nous attendons avec impatience de recevoir la version révisée du projet de décision, qui sera transmise à notre capitale pour examen.

Dans ce contexte, nous souhaitons faire quelques observations à titre préliminaire. Les rapports des organes subsidiaires qui ont été adoptés en septembre 2018 constituent sans aucun doute une précieuse source d'inspiration pour les futurs travaux de la Conférence, et nous saluons le fait que le projet de décision en tient compte. Toutefois, à certains égards, les rapports adoptés en 2018 ont mis en évidence l'existence de divergences sur des aspects de fond, alors que tous n'ont pas véritablement défini les domaines propices à de futurs travaux. Certes, toutes les thématiques n'ont pas été développées dans la même mesure. Nous devons donc veiller à accorder toute l'importance voulue à l'ensemble des questions centrales traitées par les organes subsidiaires.

Nous pensons que les buts proposés au paragraphe 2 du projet de décision pourraient être un résumé des objectifs des organes subsidiaires décrits au paragraphe 1. En outre, étant donné que le projet de décision propose 10 séances par organe subsidiaire, il serait utile de connaître au préalable le calendrier des activités qui permettrait de tenir 40 séances sur une période d'environ deux mois.

Nous regrettons que le projet de décision ne prévoient pas la création d'un organe subsidiaire chargé des questions émergentes et des nouvelles technologies. Quant aux coordonnateurs des organes subsidiaires, nous estimons que, malgré l'excellent travail et le professionnalisme dont ont fait preuve les Ambassadeurs qui ont assuré la coordination des organes subsidiaires l'année dernière, il serait opportun de nommer les coordonnateurs selon un système de rotation. En ce qui concerne la nomination des coordonnateurs spéciaux, nous ne disposons d'aucune information sur le mécanisme de réunion ou de consultation qu'ils utiliseront pour définir les critères sur lesquels ils s'appuieront pour traiter les sujets dont ils auront la charge. Nous devons savoir comment ils entendent garantir l'inclusivité, la transparence et l'universalité de leurs consultations. Voilà une raison supplémentaire de connaître au préalable le calendrier des travaux.

Quant aux coordonnateurs spéciaux chargés des méthodes de travail de la Conférence et de l'élargissement de sa composition, nous croyons comprendre que les méthodes de travail visées correspondent au Règlement intérieur régissant la pratique établie de la Conférence, qui doit être respecté. Nous sommes convaincus que l'élargissement de la composition de la Conférence pourrait apporter une valeur ajoutée en lui insufflant un nouvel élan et en lui apportant un regard neuf.

Nous sommes toutefois préoccupés par l'éventuelle révision des méthodes de travail, y compris du Règlement intérieur. Nul n'ignore que certaines délégations sont

favorables à une telle révision afin que soit supprimée la règle relative à la rotation de la présidence. Nous attirons l'attention sur le fait que, si une telle situation devait se produire, elle violerait les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, tels que l'égalité juridique des États. En outre, cela entraînerait une politisation extrême de la Conférence. Nous estimons que l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence n'est pas directement liée à une prétendue défaillance de ses méthodes de travail, mais bien au manque de volonté politique de certains États d'adopter un programme de travail complet et équilibré qui permettrait de reprendre le mandat de négociation de la Conférence. Ce constat est notamment attesté par le fait qu'en 2001, la Conférence a adopté la décision, contenue dans le document officiel CD/1646, de désigner des coordonnateurs spéciaux pour les questions du réexamen de son ordre du jour, de l'élargissement de sa composition, ainsi que de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement, mais sans succès.

Dans ce contexte, nous préférierions ne pas subordonner le débat sur les questions de fond à celui sur les questions de procédure. Cela ne ferait que prolonger l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence.

C'est pourquoi nous recommandons de scinder la décision en deux parties : une sur la création de nouveaux organes subsidiaires, et une autre sur les coordonnateurs spéciaux. Et en ce qui concerne le choix des coordonnateurs des organes subsidiaires et des coordonnateurs spéciaux, nous souhaitons obtenir des précisions sur la manière dont les groupes régionaux procéderont. Nous espérons, Monsieur le Président, que vous serez en mesure de nous fournir ces informations en temps utile.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Ambassadeur de la République bolivarienne du Venezuela de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne la parole au distingué Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur Le Président. Comme nous l'avons entendu ces quinze derniers jours, certaines délégations sont relativement réticentes à l'idée même de s'engager dans une simple discussion sur les questions relatives à la composition et aux méthodes de travail. Nombreux sont ceux dans cette salle qui ont souligné à plusieurs reprises l'importance de respecter le Règlement intérieur, et je partage cet avis. Je rappelle toutefois aux Représentants que, conformément au Règlement intérieur, cet organe a pour mandat de revoir périodiquement sa composition.

Aux yeux de ma délégation, la question des méthodes de travail est un sujet qui mérite amplement d'être débattu au sein de cet organe. Une fois de plus, je ne vois pas en quoi le débat sur la question des méthodes de travail devrait susciter la moindre crainte. Je sais que certaines délégations sont opposées à la tenue de ces débats, mais il serait utile d'entendre les véritables raisons pour lesquelles elles ne souhaitent pas tenir de discussion sur ces thématiques, et il serait fort utile qu'elles expriment leurs points de vue dans un cadre formel. Permettez-moi d'être clair, Monsieur le Président : ma délégation s'opposera à tout effort visant à scinder votre projet de décision en deux décisions distinctes. Je pense que vous avez accompli un excellent travail en essayant de présenter un projet de décision susceptible de recueillir un consensus, et ma délégation reste tout à fait disposée à travailler avec vous et les autres parties qui souhaitent trouver un moyen d'avancer. Toutefois, comme je l'ai déclaré à maintes reprises dans cette salle, ma délégation ne saurait accepter deux décisions distinctes. Cela aurait pour effet d'éloigner les discussions sur les méthodes de travail et la composition des éléments de fond de votre décision concernant les travaux des organes subsidiaires.

En ce qui concerne les travaux des organes subsidiaires, je pense que vous avez accompli un excellent travail en essayant de faire progresser les travaux de chacun des organes. Bien que ma délégation soit opposée à une répétition pure et simple de l'exercice entrepris l'année dernière, vous avez clairement consenti un effort, que je considère comme notable, pour tirer parti des travaux de l'année dernière et pour insuffler une nouvelle dynamique, selon vos propres termes. Par conséquent, ma délégation s'opposerait à une dilution des divers aspects des travaux des organes subsidiaires que vous avez exposés dans votre projet de décision.

Mon dernier point, que nous avons tous entendu à un moment ou à un autre dans cette salle, est que rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu. Voilà le point de vue de ma délégation au sujet de votre projet de décision dans son ensemble.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Ambassadeur des États-Unis de sa déclaration, et je donne la parole au distingué Ambassadeur de l'Ukraine.

M. Klymenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, l'Ukraine tient tout d'abord à vous féliciter, vous et votre équipe, pour les efforts inlassables que vous avez déployés afin de concrétiser l'approche opportune et axée sur les résultats qui apparaît dans le projet de décision figurant dans le document CD/WP.619. Nous pensons que la voie à suivre que vous proposez, Monsieur le Président, est une approche adéquate qui s'inscrit dans le droit fil des délibérations menées et des conclusions tirées au cours de la présidence ukrainienne.

Notre délégation a reçu un retour positif de la part de notre capitale en ce qui concerne cette initiative et nous sommes en mesure de soutenir le document dans son intégralité. Dans la mesure où le temps presse, l'Ukraine reste relativement flexible quant à la structure du projet de décision. Dans le même temps, nous reconnaissons l'intérêt de regrouper dans un seul document toutes les questions pertinentes pour nos travaux dans le cadre de la Conférence. Cela étant, nous ne ferons pas obstacle à un consensus sur cette question.

Monsieur le Président, nous sommes disposés à poursuivre notre engagement avec vous et avec les autres États membres pour résoudre les questions en suspens. Nous attendons avec intérêt votre projet de document révisé et sommes disposés à poursuivre notre coopération constructive afin de parvenir dès que possible à un consensus sur la décision.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Ambassadeur d'Ukraine pour sa déclaration, et je donne la parole au distingué Ambassadeur du Brésil.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je prends à nouveau la parole pour vous manifester notre soutien dans vos efforts et pour marquer notre accord avec la manière dont vous entendez réviser le projet de décision que vous avez déjà fait distribuer. Je sais que vous avez consulté de nombreux membres, dont le Brésil, et je pense que la ligne de conduite que vous avez l'intention d'adopter pour développer le texte permettrait de prendre en considération, sinon la totalité, du moins la majorité des points de vue qui doivent être retenus.

Il est essentiel de préserver le caractère global de la décision, en y abordant toutes les questions. Les méthodes de travail et la composition sont des sujets qui ont également une incidence sur le fond, et il est parfaitement justifié de poursuivre l'examen de ces questions. En conséquence, nous appuyons cette approche et pensons, bien entendu, qu'il serait utile de préciser le mandat.

Nous comprenons également que le maintien d'une description suffisamment détaillée des travaux de chaque organe subsidiaire, tout en ménageant la possibilité d'inclure une référence aux points tels qu'ils figurent dans l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, permettrait de veiller à ce que nos travaux aillent au-delà de ce que nous avons réalisé l'année dernière et ne se contentent pas de répéter l'exercice précédent. En conséquence, je crois que nous avons besoin de garanties nous assurant que nous ne nous contenterons pas de répéter les efforts déployés l'année dernière, mais que nous irons au-delà de ceux-ci.

Il peut se révéler difficile de rendre compte de manière suffisamment précise des débats au sein des organes subsidiaires, mais je sais que c'est votre intention, et je pense que pour atteindre cet objectif et faciliter le travail des coordonnateurs à cette fin, un appui adéquat serait nécessaire. Étant donné que le compte rendu ne peut pas être trop long, il s'agit d'une question d'équilibre et de discernement quant à la manière de rendre compte de ces discussions. Cette tâche peut nécessiter une main-d'œuvre importante, selon la manière dont cet aspect particulier est défini.

Enfin, je tiens à souligner que, selon moi, toute personne sélectionnée ou invitée à coordonner ces organes subsidiaires devrait y être invitée par le Président en sa qualité personnelle de facilitateur. Je ne pense pas que ces coordonnateurs potentiels doivent nécessairement être désignés par les groupes régionaux, car ils n'agiront pas au nom d'une région en particulier. Ils devraient agir au nom de l'ensemble des membres de la Conférence du désarmement en tant qu'intermédiaires neutres et honnêtes et en tant que facilitateurs pour tous. Ils adopteraient une position neutre, nonobstant, bien entendu, la nécessité de garantir un certain équilibre dans la sélection des coordonnateurs. Cette nouvelle approche, qui, je crois, pourrait se révéler légèrement différente de la pratique suivie l'année dernière, est une approche que je soutiendrais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Ambassadeur du Brésil de sa déclaration, et je donne la parole au distingué Ambassadeur d'Argentine.

M. Foradori (Argentine) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à notre nouvelle collègue, la Représentante de la Colombie. Je souhaite également ajouter que pour l'Argentine, le projet qui a été présenté est exhaustif et il est important qu'il le reste, dans le cadre d'une décision unique. Les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence ne sont pas suffisamment vastes pour justifier leur scission en différentes parties de manière à en faciliter la compréhension. Je pense en effet qu'il serait excessif de produire plusieurs documents sur un point de l'ordre du jour aussi succinct.

Nous estimons également qu'il est important de revoir les méthodes de travail. Nous espérons qu'en modifiant ces méthodes, nous pourrions en modifier les résultats. Il est manifeste que la méthodologie actuelle, dont la première application remonte à de nombreuses années, n'a cessé de produire des résultats négatifs, et il est à prévoir que si nous continuons à utiliser les mêmes méthodes, nous obtiendrons toujours les mêmes résultats.

À cet égard, je me réjouis vivement que nous discutons de la démocratisation du système, même si je crois aussi qu'il existe différentes interprétations de la notion de démocratie, qui ont chacune leur mérite. En effet, le mot « démocratique » apparaît dans les noms officiels de nombreux pays, ce qui est absolument et profondément respectable. Je tiens simplement à souligner que ces pays ont des visions différentes de la démocratie. Nous pensons que les méthodes actuelles de la Conférence sont démocratiques, mais il existe d'autres méthodes qui sont tout aussi démocratiques et qui favorisent la participation de tous.

À ce stade, personne ne propose de méthodologie particulière, mais nous exprimons l'espoir que la méthodologie qui émergera de ces travaux revêtira également un caractère profondément démocratique sur le fond.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Ambassadeur d'Argentine de sa déclaration, et je donne la parole au distingué Représentant du Canada.

M. Davison (Canada) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Il y a deux semaines, nous avons dans l'ensemble accueilli très favorablement votre proposition, même si, à ce stade, nous ne l'avons pas encore reçue. Nous avons maintenant pris connaissance de sa première version et nous continuons à croire que celle-ci nous met sur la bonne voie.

En ce qui concerne l'idée de scinder la décision en deux parties, nous pensons que cette solution risque de nous mener vers une impasse qui nous obligera à consacrer à cette question davantage de semaines que nous ne pouvons nous permettre. Nous estimons que le texte que vous nous avez présenté est une solution adéquate qui justifie une décision unique. Le scinder en deux reviendrait purement et simplement à nous demander de ne jamais prendre de décision.

Nous vous remercions de nous avoir donné un aperçu de certains des changements que vous comptez apporter sur la base des consultations que vous avez menées et des commentaires que vous avez reçus dans cette salle. Bien qu'ils nous semblent raisonnables, en l'absence du document, nous devons faire preuve de prudence. Nous attendons avec impatience de voir le texte sur papier, mais une fois encore, je crois que vous avez écouté

les orateurs et que les changements proposés tiennent compte de leurs commentaires et des réactions de certaines délégations.

Concernant cette notion d'absence, je tiens à vous encourager à aller plus loin sur un point particulier. Aux côtés de l'Irlande et de la Namibie, le Canada fait partie d'un organisme connu sous le nom de « Disarmament Impact Group », qui est associé au réseau des Champions internationaux de l'égalité des sexes. Ce groupe a remis aux six Présidents de cette année une boîte à outils sur la prise en compte des questions de genre et sur les moyens d'envisager le désarmement à travers le prisme du genre. Nous saluons la mention explicite de l'égalité des sexes faite par l'Ukraine dans sa déclaration liminaire et nous encourageons tous les Présidents à faire de même.

Mais en l'occurrence, je songe plus particulièrement aux difficultés associées aux coordonnateurs. Vous êtes déjà confrontés à un défi de taille à cet égard, compte tenu de l'importance que revêt la représentation régionale, mais lorsque nous examinons nos travaux de l'année dernière, nous constatons que, dans le courant de l'année, 10 postes importants ont été attribués, dont 6 l'ont été automatiquement aux Présidents. L'année dernière, trois femmes ont assuré la présidence : la chargée d'affaires pour la Turquie, ainsi que les Ambassadrices de Suède et de Suisse. Les trois autres présidences ont été assurées par des hommes. L'année dernière, les coordonnateurs étaient tous des hommes. Cette année, les Présidents sont tous des hommes, et je ne suis pas convaincu de votre réussite en ce qui concerne le choix des coordonnateurs et des coordonnateurs spéciaux. Nous vous encourageons toutefois vivement à respecter l'équilibre et la diversité dans vos choix et vos propositions de candidats.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant du Canada de sa déclaration, et je donne la parole au distingué Ambassadeur du Viet Nam.

M. Duong Chi Dung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens également à me joindre à vous et aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à notre éminente collègue de la Colombie. Nous tenons également à vous remercier sincèrement d'avoir garanti le succès de la phase de haut niveau et d'avoir organisé plusieurs activités pour célébrer le centenaire du multilatéralisme et le quarantième anniversaire de la Conférence du désarmement.

La conclusion fructueuse de la phase de haut niveau la semaine dernière, en présence de 30 dignitaires, dont le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, montre que la Conférence du désarmement suscite encore de grands espoirs quant à son rôle d'unique instance multilatérale de négociation de la communauté internationale en matière de désarmement. Nous sommes convaincus que les nombreuses déclarations optimistes prononcées lors de la phase de haut niveau insuffleront un nouvel élan à nos travaux au cours de la session de cette année.

Monsieur le Président, nous voudrions également vous remercier pour le travail considérable que vous avez accompli en vue d'élaborer et de présenter le premier projet de la décision dont nous sommes saisis, à l'issue d'un cycle de consultations constructives menées avec les États membres.

Ma délégation attend avec intérêt l'adoption de la décision relative à la création d'organes subsidiaires, en vue d'approfondir nos débats sur les quatre questions centrales et de nommer des coordonnateurs spéciaux pour l'examen plus poussé d'autres questions qui revêtent une grande importance pour la Conférence du désarmement. Cette décision relancera les discussions de fond et constituera un pas important pour favoriser l'adoption d'un programme de travail complet et équilibré dans un avenir proche.

Ma délégation estime que les contributions et les orientations fournies par les États membres seront très utiles pour affiner le texte. Je soutiens la position selon laquelle le libellé de la décision doit être plus équilibré et que cette exigence ne doit pas entraver ou retarder le processus de rédaction ; celle-ci jouera un rôle très important pour veiller à ce que les préoccupations de tous les États membres en matière de sécurité soient prises en considération et traitées de la même manière, laissant ainsi une plus grande place à la flexibilité et au compromis.

Nous attendons donc avec impatience le projet révisé de la décision que vous prévoyez de faire distribuer demain matin. À mon avis, l'établissement d'un lien encore plus étroit avec les points inscrits à l'ordre du jour nous rapprochera d'un texte équilibré, et donc d'un consensus. Nous réaffirmons notre volonté de poursuivre notre participation constructive et active aux travaux de la Conférence et nous nous réjouissons à l'idée d'apporter d'autres contributions à ces travaux au cours de la session de cette année.

Nous espérons également que le projet de décision sera adopté sous votre présidence, favorisant ainsi la tenue de discussions de fond le plus tôt possible au sein de la Conférence du désarmement. Cela permettra alors à la Conférence de s'acquitter du mandat qui lui a été confié en faveur de la communauté internationale.

Je voudrais conclure en reprenant les mots prononcés par le Secrétaire général lors de la phase de haut niveau, que je vais citer en français :

(L'orateur poursuit en français.)

« Les procédures innovantes ont leur importance mais la Conférence sera évaluée surtout en fonction de ses résultats. »

(L'orateur reprend en anglais.)

Enfin, j'encourage tous les États membres à faire preuve de la plus grande souplesse afin d'avancer rapidement et de finaliser le projet dans les meilleurs délais

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Viet Nam de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Chers collègues, nous avons tenu un certain nombre de séances, tant formelles qu'informelles. La présidence britannique a également mené un nombre important de consultations bilatérales, au cours desquelles diverses propositions ont été avancées concernant le projet soumis par le Président. Nous avons également formulé nos suggestions, notamment par écrit, et proposé plusieurs options quant à la voie à suivre. Dans cette optique, nous aimerions aborder les plus importantes d'entre elles.

Le projet de décision britannique proposant la création d'organes subsidiaires de la Conférence du désarmement constitue une base relativement satisfaisante pour poursuivre l'examen de l'ordre du jour et tenter de trouver un terrain d'entente en vue de convenir d'un programme de travail.

Dans nos précédentes interventions lors des séances officielles, nous avons attiré l'attention des délégations sur le préambule du projet de décision, qui fixe ou définit le cadre de nos futurs travaux. Selon nous, le préambule est la partie qui établit ou réaffirme le lien inextricable entre les activités des organes subsidiaires et le programme de travail. Je tiens à rappeler aux personnes ici présentes que l'adoption d'un programme de travail constitue notre principal objectif à tous. Sans lui, il est tout simplement impossible de reprendre les travaux de négociation sur le fond de cette instance. Le texte du préambule tel qu'il est libellé actuellement n'établit pas ce lien. En outre, nous avons évoqué à plusieurs reprises la nécessité de rapprocher les activités des organes subsidiaires de l'objectif recherché, à savoir un programme de travail, ou d'établir un lien avec celui-ci. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence, cela peut uniquement se faire au titre des points d'un ordre du jour approuvé au préalable par consensus et non dans le cadre de l'examen des questions centrales relevant de la Conférence du désarmement.

Pour en revenir au préambule, et afin de faire le lien entre les travaux des organes subsidiaires et le programme de travail, nous avons proposé quelques corrections écrites particulières. Le Président les a reçues. Je saisis cette occasion pour qu'il en soit pris acte dans le compte rendu.

En ce qui concerne le fond, des griefs sont encore formulés à propos de la lourde charge de travail. Fort bien. Si cinq organes subsidiaires et cinquante heures ou cinquante jours de travail représentent une charge trop élevée, nous avons proposé un cadre alternatif :

combiner les points de l'ordre du jour relatifs au « nucléaire » (c'est-à-dire les points 1, 2 et 4) au sein d'un seul organe subsidiaire. Cela donne trois organes subsidiaires au lieu de cinq et réduit donc la charge de 40 %. Que contient la décision actuelle ? Dans cette dernière, il est proposé de créer quatre organes subsidiaires, soit un de moins. Il s'agit là d'une discrimination évidente, surtout si l'on tient compte du simple fait que l'organe subsidiaire 5 couvre déjà trois points de l'ordre du jour. Par conséquent, notre proposition de regrouper des points similaires de l'ordre du jour au sein de l'organe subsidiaire 1 semble tout à fait logique. Nous n'avons entendu aucun autre argument.

De plus, outre les organes subsidiaires, il est proposé d'examiner les questions de procédure. Personne ne prétend que ces questions ne sont pas importantes. Je n'ai pas non plus entendu d'objections particulières à leur examen, pour autant bien sûr que les délégations disposent de suffisamment de temps et de ressources. Là encore, nous rappelons qu'il y a tout de même quelques délégations qui affirment que le travail est considérable. Mais là n'est pas l'essentiel. L'essentiel, chers collègues, est de savoir ce sur quoi portera notre examen des méthodes de travail. S'il s'agit de revoir le Règlement intérieur, qui définit essentiellement les méthodes de travail de la Conférence, nous devrions le préciser. Mais surtout, nous devrions préciser les méthodes de travail que nous examinerons. Ne vous méprenez pas, il n'y a pas de méthodes de travail abstraites. Tout cela est bien concret. Tout cela est tangible. Par conséquent, dans cette partie, le mandat du coordonnateur spécial doit à tout le moins être clarifié. La clarification d'un mandat, comme nous l'a appris l'expérience des années précédentes, peut être longue et entraver les efforts que nous déployons pour convenir de propositions de fond concernant un projet de décision.

Le deuxième point est celui de la composition de la Conférence. Là encore, une clarification est pour le moins nécessaire. Qu'allons-nous envisager – un élargissement ? Le Règlement intérieur ne fait aucune mention d'un élargissement. Ce qui y est mentionné est quelque peu différent. Nous pensons donc que si cette question doit être discutée, il est d'abord nécessaire de clarifier le mandat. Telle est la logique qui sous-tend notre approche et qui nous amène à proposer de traiter cette question séparément, sous tous ses aspects et dans le cadre d'un mandat clair. Par ailleurs, le deuxième élément lié aux méthodes de travail, outre le Règlement intérieur, est la pratique établie. Nous pouvons examiner la situation dans ce domaine, mais une fois de plus, nous devons le préciser clairement dans le mandat du coordonnateur spécial, sinon nous discuterons de tout et de n'importe quoi.

Troisièmement, quelle forme prendront les résultats des travaux des coordonnateurs spéciaux chargés des méthodes de travail et de l'élargissement de la composition de la Conférence ? S'agira-t-il d'amendements au Règlement intérieur ou prendront-ils une autre forme ? Comme vous le savez, dans l'histoire de la Conférence du désarmement, de très bonnes décisions ont été adoptées concernant les méthodes de travail. Prenez la décision de 1990 figurant dans le document CD/1036, qui définissait clairement les fonctions des premières présidences. Il y est écrit noir sur blanc que si aucun programme de travail n'est adopté et que les organes subsidiaires ne sont pas approuvés au cours de la première présidence, seuls les postes de coordonnateurs spéciaux peuvent être envisagés au cours des autres présidences, à commencer par la deuxième. Je ne cite peut-être pas parfaitement le contenu de la décision, mais voilà l'essentiel. Si vous voulez, vous pouvez continuer à chercher. Les travaux de notre Conférence regorgent de choses intéressantes.

Nous pourrions procéder à un examen complet des travaux menés sur les méthodes de travail, mais pour ce faire, nous aurions besoin avant tout de solides documents de référence. Nous pourrions demander au secrétariat de préparer ces documents, mais cela prendrait du temps. En nous appuyant sur les documents de référence, nous serions en mesure de définir le mandat avec précision. Qu'y a-t-il d'illogique dans tout cela ? Pourtant, pour l'instant, nous nous efforçons de tout regrouper. Nous essayons de le faire rapidement, mais rien ne garantit que nous nous y prenons correctement. D'autant plus que la Conférence du désarmement n'a pas traité cette question depuis au moins quinze ans. Il serait donc compréhensible et même logique que les délégations adoptent une approche sérieuse et réfléchie de la question. Toutefois, ceux qui soumettent cette proposition quasiment sous la forme d'un ultimatum n'ont aucun argument à avancer en faveur de

l'adoption d'une telle décision, si ce n'est son importance et d'autres généralités. Cela est incompréhensible.

Je n'irai pas plus loin, car je pense qu'il nous reste encore beaucoup de travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration, et je donne la parole à la distinguée Représentante de l'Australie.

M^{me} Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai déclaré que nous soutenions votre décision sous sa forme actuelle. Nous sommes également très flexibles et attendons avec impatience la version révisée. Pour ma délégation, la décision devrait être maintenue en un seul bloc, et nous appuyons votre suggestion de reprendre l'intitulé de 2002. En ce qui concerne les différents organes subsidiaires, il s'agit de déterminer ce qui est faisable et ce qui est pratique, et je pense que vous avez trouvé la solution la plus réaliste.

En examinant le Règlement intérieur, je constate qu'en plus de l'article 2, qui traite de la révision de la composition de la Conférence, l'article 22 mentionne la tenue de réunions informelles. Cet article précise également que nous pouvons nous réunir de manière informelle pour examiner des questions de fond, ainsi que des questions ayant trait à l'organisation de nos travaux. Par conséquent, le Règlement intérieur ne soutient pas la thèse selon laquelle nous ne réalisons pas de travaux de fond tant que nous ne traitons pas des quatre questions centrales. L'article 27 dispose également que nous devons tenir compte des recommandations de l'Assemblée générale, et notre texte de l'année dernière contenait un paragraphe qui précisait que la Conférence poursuivrait les consultations sur l'élargissement de sa composition. En outre, l'un des alinéas du préambule mentionne l'importance que revêt un multilatéralisme efficace dans l'exécution de nos travaux, et je pense que la révision de nos méthodes de travail s'inscrit pleinement dans nos efforts en vue de parvenir à un multilatéralisme efficace. Ma délégation estime que ce processus devrait être dynamique : c'est le point de départ d'un dialogue et un sujet dont nous devrions discuter régulièrement.

Je souscris également aux commentaires formulés par le Canada au sujet de la diversité. Je reconnais que cette question pose des difficultés : il est nécessaire de combiner la volonté, la capacité, l'intérêt, la représentation géographique et la diversité, mais il existe un certain déséquilibre dans cette salle. Même si vous ne parvenez pas à établir un équilibre entre tous les coordonnateurs, nous pouvons trouver des moyens concrets pour améliorer la représentativité et la diversité de notre travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Australie de sa déclaration. Je donne la parole au distingué Ambassadeur de Chine.

M. Li (Chine) (*parle en chinois*) : Permettez-moi tout d'abord de me joindre aux autres orateurs pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre nouvelle collègue, ma voisine, la distinguée Ambassadrice de Colombie. En ce qui concerne la question à l'examen, à savoir votre projet de décision, j'ai exposé la position de la délégation chinoise de manière exhaustive et détaillée lors de notre précédente séance plénière et lors des consultations bilatérales qui ont suivi. J'ai écouté attentivement les interventions faites aujourd'hui par nombre de nos collègues qui ont présenté de manière exhaustive, très consciencieuse et responsable leurs propres positions, commentaires et suggestions.

Chacun attend avec impatience de recevoir votre deuxième projet demain matin, moment auquel nous pourrions examiner de manière approfondie les positions avancées par toutes les parties. La délégation chinoise est également convaincue que les bases seront jetées à l'issue de cette séance et que vous serez en mesure de tenir pleinement compte des opinions de toutes les parties de manière complète et équilibrée, et en particulier des vues divergentes. Ces points de vue divergents pourraient par la suite permettre d'établir une base plus solide pour nos futurs travaux, à condition qu'ils soient pleinement pris en considération dans le projet actuel. Notre délégation attend donc avec impatience votre nouveau projet. Nous le transmettrons en temps voulu à notre capitale et espérons recevoir rapidement des instructions en retour, lesquelles pourraient comporter des propositions d'amendements au texte. Voilà ce que j'avais à dire pour aujourd'hui.

Avant de conclure, je souhaiterais que vous nous fournissiez à nouveau certaines informations. Dans la mesure où votre présidence s'achèvera la semaine prochaine, nous sommes tous désireux d'exploiter pleinement le temps qu'il nous reste sous votre présidence pour intensifier nos travaux. Concrètement, quel sera notre plan de travail une fois que vous aurez soumis le nouveau texte demain ? Allons-nous tenir une séance plénière jeudi, et quelles seront les dispositions prises pour les séances de la semaine prochaine ? Se pose également la question de savoir si vous tiendrez d'autres consultations au niveau de l'équipe du Président, ou sur le plan bilatéral. En bref, si vous pouviez nous présenter une feuille de route plus claire, il nous serait sans doute plus facile de vous assister au mieux dans votre travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Chine de sa déclaration. Comme je l'ai indiqué lors de mon exposé de lundi aux États membres qui occuperont la présidence de cette session et aux groupes régionaux, nous avons l'intention de tenir une nouvelle séance plénière ce jeudi, probablement dans un cadre informel, et nous restons à la disposition de toutes les délégations qui souhaitent faire connaître leurs vues par écrit ou dans le cadre d'une consultation bilatérale.

Comme l'a fait remarquer le distingué Ambassadeur de Chine, la semaine prochaine sera la dernière semaine de la présidence britannique. Nous avons l'intention de nous prononcer sur un projet de décision la semaine prochaine, mais nous devons bien évidemment décider du rythme le plus approprié pour y parvenir. Quoiqu'il en soit, nous comptons bien prendre une décision la semaine prochaine, avant la fin de notre présidence.

Je donne maintenant la parole au distingué Représentant de la France.

M. Riquet (France) : Merci Monsieur le Président et merci pour ces explications à la suite de la question de l'Ambassadeur de Chine. J'avoue que j'avais une question similaire donc je vous remercie de vos indications qui sont très utiles. Je voulais également vous remercier des indications concernant la marche à suivre et bien sûr de la proposition de version révisée que nous attendons avec impatience.

Monsieur le Président, ma délégation s'est déjà exprimée à plusieurs reprises sur votre projet de décision qui nous semble aller dans le bon sens et qui nous permettra, nous l'espérons, de faire en sorte que cette Conférence reprenne enfin, après plusieurs semaines de discussion, des travaux de fond qui permettent de progresser ensemble.

Puisque j'ai la parole, je voulais profiter de cette occasion pour réagir rapidement à quelques interventions des orateurs qui m'ont précédé et qui ont fait certaines propositions, dont certaines me semblent aller dans le bon sens et dont d'autres peut-être méritent davantage d'être discutées. Je crois que ce qui a été dit sur le lien entre cette décision et le programme de travail de cette Conférence mérite peut-être d'être examiné pour voir de quelle manière la partie préambulaire, notamment le paragraphe préambulaire 4 de votre décision, peut éventuellement être amendée de manière à effectivement renforcer le lien qu'il peut y avoir entre les travaux qui seront conduits dans le cadre de ces organes subsidiaires et la construction d'un consensus vers, à terme, un programme de travail qui permettrait enfin à la Conférence de renouer avec son mandat, à savoir la négociation d'accords de désarmement, quand les conditions le permettront. Chacun sait que ce n'est pas possible à l'heure actuelle mais nous espérons vivement que cela puisse se faire à terme, le plus rapidement possible, en particulier pour les sujets qui présentent la plus grande maturité, et vous savez à quel point la France, en particulier, est attachée à ce que les négociations relatives à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires puissent se dérouler dans cette enceinte le plus rapidement possible.

S'agissant des propositions du Canada, évidemment, tout ce qui permettrait d'aller vers une meilleure parité et une meilleure représentativité des femmes en particulier dans la présidence et la coordination des organes subsidiaires irait dans le bon sens ; nous nous en remettons donc à vos compétences et à votre talent pour rechercher, justement, des talents à cet effet.

Je voulais également réagir à quelques autres propositions qui ont été faites et, en particulier, à l'idée de dissocier les deux aspects qui me semblent assez bien équilibrés dans

vosre projet de décision concernant les travaux de fond, d'une part, et les travaux qui se rapportent davantage aux questions de procédure et d'élargissement et de fonctionnement de la Conférence. Je crois que toute tentative qui viserait à dissocier les deux aspects n'irait pas dans le bon sens pour une raison assez simple : nous constatons que nous avons perdu tout de même près de six semaines désormais, voire sept semaines, en discussions procédurales relativement laborieuses. Je ne crois pas qu'une plus grande dissociation aille dans le sens d'une simplification des débats mais, bien au contraire, d'une complication des débats, voire d'une stérilisation des débats. L'avantage de votre proposition, c'est qu'elle permet d'atteindre un juste équilibre entre la nécessité d'aller de l'avant sur les travaux de fond, et j'y reviendrai dans quelques secondes, et la nécessité, aussi, conformément au Règlement intérieur au demeurant, de s'interroger sur la question de la composition de la Conférence du désarmement ainsi que sur son fonctionnement.

Je crois, de surcroît, que le dispositif que vous avez prévu, qui comprend un mécanisme de plusieurs coordonnateurs, présente des garanties d'équilibre qui, à mon avis, devraient être suffisantes pour rassurer les délégations qui pourraient avoir des doutes ou des craintes quant aux éventuelles conclusions de ces travaux. Encore une fois, cet organe fonctionnant par consensus, je ne pense pas que l'on puisse être menacé d'une quelconque manière rien qu'à l'idée d'avoir une discussion sur la manière dont nous fonctionnons. Je crois que nous sommes tous entièrement d'accord pour dire que cette conférence ne fonctionne pas de manière idéale ni de manière nominale et il ne nous semble pas du tout illégitime que nous puissions nous interroger et réfléchir ensemble, parce qu'on est toujours plus intelligent à plusieurs que tout seul, à la manière de mieux travailler pour faire en sorte que cette enceinte puisse enfin fonctionner normalement.

S'agissant des travaux de fond, nous avons déjà eu l'occasion de nous prononcer sur l'économie générale du dispositif que vous proposez et les orientations que vous avez données, et tout cela nous semble aller dans le bon sens. Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit. Je voudrais simplement réagir à une proposition avancée, qui viserait à regrouper certains points de l'ordre du jour, en particulier toutes les questions ayant trait à l'armement nucléaire, sous un seul volet. Je crois me souvenir que la semaine dernière, l'un des représentants a dit que cette enceinte fonctionnait d'une manière assez conservatrice, notamment dans le domaine du désarmement, et cette proposition, qui a le mérite de ne pas être conservatrice, ne me semble pas forcément aller dans le bon sens, dans la mesure où les trois sujets, qu'il s'agisse du désarmement nucléaire, d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles ou des garanties négatives de sécurité, sont à l'ordre du jour de la Conférence depuis de très nombreuses années et correspondent à la manière dont nous avons toujours pu travailler et progresser ensemble. J'en veux, en particulier, pour preuve le fait que, sur la question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, nous avons pu quand même progresser de manière très substantielle en ayant des discussions très approfondies, y compris avec des délégations qui ont des points de vue, des sensibilités et des approches différents sur ce sujet particulier de l'interdiction de la production de matières fissiles.

Je crois donc que le fait d'essayer de regrouper ces trois sujets introduirait davantage de confusion, contribuerait, de plus, à une dilution des priorités et aurait vraiment pour effet de mettre un terme au débat en condamnant toute possibilité d'avancer dans chacun de ces trois domaines. Encore une fois, je pense donc que la prudence et également la raison nous inviteraient peut-être à privilégier des méthodes plus traditionnelles, peut-être plus conservatrices, mais qui nous permettraient, à mon avis, de progresser peut-être plus efficacement sur chacun des trois sujets de ces trois points à l'ordre du jour, en incluant bien sûr le quatrième point qui est la prévention d'une course aux armements dans l'espace, sans oublier les trois autres points restants que vous avez regroupés sous l'autorité d'un coordonnateur, s'agissant des sujets émergents et de la question des sciences et technologies.

Encore une fois, Monsieur le Président, je ne peux qu'exprimer de nouveau notre appréciation pour la manière dont vous avez conduit les discussions jusqu'à présent et fait preuve d'écoute vis-à-vis des différentes propositions, et notamment de la proposition de décision qui nous semble tout à fait équilibrée et qui nous semble aller dans le bon sens. Nous attendons avec une réelle impatience la version révisée de votre décision.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la France de sa déclaration, et je donne maintenant la parole au distingué Ambassadeur du Japon.

M. Takamizawa (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à me faire l'écho de ce qui a été dit dans cette salle. Premièrement, je crois qu'il est essentiel d'accélérer notre processus. À cette fin, je reconnais tout à fait combien il est important de parvenir à un accord sur le projet de décision sous la présidence britannique. Je tiens toutefois à ajouter que votre présidence revêtira une importance bien plus grande au cours des prochaines séances, car l'ambiguïté ne peut jamais être entièrement levée, si bien que votre interprétation de la décision sera bien plus déterminante au cours des prochaines séances. Cela étant dit, je continue de croire que le temps presse et qu'il nous faut agir.

Deuxièmement, j'insiste sur le caractère essentiel de l'approche globale : je pense qu'il est primordial que tous les éléments soient inclus dans le programme et dans la décision. Le Japon a fortement insisté sur le caractère inclusif du texte. Si nous ne parvenons pas à nous mettre d'accord sur un point, le simple fait de le supprimer ne contribuera pas nécessairement à dégager un consensus. Je pense donc qu'une approche inclusive, qui tienne compte de la diversité, devrait nous permettre d'aller de l'avant.

Troisièmement, je prends acte de l'idée qui consiste à s'inspirer de la sagesse passée, ainsi que des accords et des décisions antérieurs : je soutiens pleinement cette idée tant que la nature particulière de la décision est maintenue. Je pense que la maturité et une approche fondée sur la valeur ajoutées sont des éléments essentiels dans ce processus. À cette fin, nous devrions combiner la nature globale du libellé avec un libellé plus ciblé. Je crois que, ce matin, vous avez formulé, à cette fin, quelques suggestions qui nous permettront d'aller de l'avant.

En ce qui concerne la clarification des procédures, comme je l'ai déjà indiqué, je pense qu'un certain niveau d'ambiguïté devra être maintenu. Dans le même temps, je vous encourage toutefois vivement à clarifier certaines des parties ambiguës lors des prochaines séances ou dans votre nouveau projet.

Enfin, en ce qui concerne les coordonnateurs et les organes subsidiaires, je tiens à relever en particulier deux points qui concernaient, dans le passé, les coordonnateurs ou facilitateurs du groupe de travail sur la voie à suivre et les organes subsidiaires. Il s'agit de deux points très importants : le premier est l'attitude adoptée à l'égard de la question en jeu, la manière dont elle doit être traitée. Nous accordons une grande importance à l'attitude des coordonnateurs. Le second point concerne la personnalité, un élément qui a son importance. Je pense que vous connaissez un grand nombre de personnes à Genève et j'espère que les personnes que vous choisirez agiront de manière appropriée et seront à l'écoute. Dans le même temps, j'espère qu'elles posséderont des qualités de meneur et qu'elles coopéreront avec vous, et que des femmes se trouveront parmi elles. Je me souviens d'un panel entièrement composé d'hommes, mais au dernier moment, la composition a été modifiée et nous y avons inclus une femme. Je sais que de telles personnes se trouvent dans cette salle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Japon de sa déclaration. Je donne à nouveau la parole au distingué Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je souhaiterais rendre notre discussion un peu plus interactive et citer quelques déclarations en faveur du conservatisme tirées d'un document, plus précisément d'un projet de programme de travail de 2016, sur le lien entre l'ordre du jour et le programme de travail et sur les attitudes à l'égard de l'ordre du jour. Je n'en lirai que quelques passages afin de ne pas monopoliser votre temps.

(*L'orateur poursuit en anglais.*)

Déterminée à explorer toutes les questions figurant à son ordre du jour de façon équilibrée et équitable, sans préjudice d'un quelconque des articles de son règlement intérieur, en application et dans le plein respect des dispositions y énoncées, et compte tenu du mandat conféré à la Conférence du désarmement par l'Assemblée générale, à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement.

(L'orateur reprend en russe.)

Passons maintenant au point le plus important, relatif à ce qui a été dit sur l'absence de précédent concernant un examen complet des points de l'ordre du jour. Je citerai le premier paragraphe du même document :

(L'orateur poursuit en anglais.)

De créer un groupe de travail et d'instaurer un programme de travail connexe pour la durée de la session de 2016, avec pour mandat de rechercher, d'élaborer et de recommander des mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire, y compris les dispositions juridiques et autres arrangements qui contribuent à l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires et qui sont requis à cet égard.

(L'orateur reprend en russe.)

Et ainsi de suite.

Chers collègues, il s'agit pratiquement du même programme de travail en faveur duquel l'écrasante majorité des membres de la Conférence était prête à voter. Quel est le problème à présent ? Deux années ont-elles autant d'effet que vingt ? Je ne comprends pas. Et je n'ai encore entendu aucun argument.

Quant à la prise en compte des questions de genre, je me pose une question à ce sujet : quelqu'un a-t-il posé la question aux femmes ? Sont-elles disposées à assumer un rôle de coordination ? Monsieur le Président, vous avez mené un grand nombre de consultations, peut-être pouvez-vous nous éclairer sur ce point. J'ai également une question pour mon collègue canadien : cette proposition signifie-t-elle que le Canada est disposé à présenter un candidat pour diriger l'organe subsidiaire 2 ?

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. Permettez-moi de le rassurer : j'ai procédé à de larges consultations dans l'ensemble du groupe et il existe un large et vaste éventail de talents au sein de la Conférence du désarmement parmi toutes les régions. J'encourage celles et ceux qui sont prêts à nous aider à faire avancer les travaux de la Conférence cette année à se faire connaître. J'ai l'intention de faire distribuer très prochainement une liste des coordonnateurs proposés.

Je donne à nouveau la parole au Représentant du Canada.

M. Davison (Canada) *(parle en anglais)* : Monsieur le Président, en réponse à votre question, je ne suis pas certain que nous serons en mesure, dans le cadre de la Conférence du désarmement, de proposer un coordonnateur, mais je rappelle qu'en 2014, 2015, 2017 et 2018, nous avons proposé des candidats à la présidence d'un groupe d'experts gouvernementaux et d'un groupe préparatoire sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, et que ces candidats étaient tous deux des femmes.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le Représentant du Canada de sa déclaration. Je donne à présent la parole au distingué Représentant du Mexique et m'excuse de l'avoir négligé tout à l'heure.

M. Martínez Ruiz (Mexique) *(parle en espagnol)* : Merci, Monsieur le Président. Nous tenons tout d'abord à souhaiter la bienvenue à la Représentante permanente de la Colombie à l'occasion de son entrée en fonction à la Conférence du désarmement. Ensuite, nous souhaitons rappeler notre position notoire selon laquelle tout exercice portant sur une éventuelle décision doit être lié à la réalisation ou à la facilitation du mandat de négociation de la Conférence, et non pas à un simple exercice de délibération.

Bien entendu, nous sommes conscients des efforts particuliers que vous avez déployés pour permettre aux organes subsidiaires de travailler progressivement sur la base de la décision précédente. À cet égard, et bien que nous ne l'ayons pas encore vue sur papier, nous prenons acte de votre intention de suivre une approche consistant à définir plus précisément les points de l'ordre du jour qui seront traités par les différents organes subsidiaires. Vous vous êtes également efforcé d'améliorer l'équilibre entre les séances formelles et informelles, afin de pouvoir consigner les discussions qui se déroulent dans le cadre de la Conférence. Il est clair que nous aurions préféré tenir davantage de séances

formelles, mais nous reconnaissons que c'était là votre intention. Nous saluons également les améliorations apportées en ce qui concerne l'adoption des rapports des coordonnateurs, celles-ci étant destinées à laisser suffisamment de temps pour leur examen et leur évaluation, à les doter d'un contenu qui reflète précisément la richesse des débats tenus et à leur permettre de contribuer au déblocage de la Conférence.

Toutefois, il y a un autre point essentiel que la délégation mexicaine a évoqué lors d'une précédente séance formelle : celui de la réévaluation du mandat conféré par le paragraphe 2 du projet de décision. Il ne fait aucun doute pour nous que ce mandat inclut une caractéristique essentielle, à savoir l'examen de mesures efficaces, y compris d'instruments juridiques de négociation. Si la création d'organes subsidiaires vise réellement à sortir de l'impasse, c'est cet aspect essentiel que les organes subsidiaires doivent se fixer comme objectif. Les deux autres points, à savoir l'approfondissement des discussions techniques et la recherche de points communs, peuvent également être mentionnés comme des moyens permettant d'atteindre l'objectif ultime. Toutefois, pour ma délégation, le mandat des organes subsidiaires ne consiste pas en trois éléments distincts ou équivalents. Il y a en fait un élément clef – relatif aux éléments de négociation et à des instruments juridiques – qui est complété par les deux autres points mentionnés dans le paragraphe. À cet égard, je pense que nous pourrions également appuyer la proposition visant à compléter les alinéas du préambule de sorte que, pris dans leur ensemble, ils consolident le lien entre tous ces travaux et le déblocage de la situation dans laquelle se trouve la Conférence.

Voilà donc le commentaire qui a été formulé, je crois, par ma délégation lors d'une précédente séance. Nous estimons qu'il est très important d'inclure ce point dans la version révisée que vous avez l'intention de faire distribuer.

Nous avons soutenu et approuvé à maintes reprises l'examen des questions relatives aux méthodes de travail et à l'élargissement de la composition. Nous sommes disposés à accepter l'inclusion de ces thématiques dans une seule décision, mais nous sommes flexibles à cet égard et sommes également en mesure de composer avec des décisions distinctes.

Enfin, conscients des sérieuses difficultés rencontrées pour parvenir à un équilibre entre les sexes à une époque où les instances de désarmement en général, y compris celle-ci, présentent un déséquilibre dans la représentation des femmes, nous tenons à souligner l'importance que nous attachons à cette question et notre volonté de soutenir les efforts déployés à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le distingué Représentant du Mexique de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Cela ne semble pas être le cas.

Excellences, chers collègues, je vous remercie une fois de plus pour les opinions que vous avez exprimées ce matin. Comme je l'ai mentionné, nous avons l'intention de faire distribuer un projet révisé très prochainement. Je compte également faire distribuer une liste des coordonnateurs proposés dans les plus brefs délais. Nous nous efforcerons de prendre en considération autant de positions que possible. Nous devons trouver un équilibre : il va de soi que tous les points ne sont pas mutuellement compatibles, mais nous ferons de notre mieux pour produire un document qui, à notre avis, peut recueillir un consensus et nous permettre de structurer nos travaux, afin que nous puissions mener de véritables débats sur le fond pendant le reste de la session.

J'invite à nouveau toutes les délégations qui le souhaitent à prendre contact avec nous pour procéder à des consultations bilatérales ou à nous soumettre toute proposition par écrit. À défaut, nous soumettrons notre projet de décision révisé par l'intermédiaire du secrétariat d'ici à demain matin.

Nous en avons terminé pour aujourd'hui. Nous nous réunirons à nouveau, probablement dans le cadre d'une séance informelle, le jeudi 7 mars à 10 heures, date à laquelle, je l'espère, nous pourrions discuter plus avant du texte révisé que nous distribuerons prochainement.

La séance est levée.

La séance est levée à 11 h 30.